

La stratégie de propriété intellectuelle

> Au cœur du développement de la jeune entreprise de technologie innovante

Des moyens d'obtenir expertises, réponses et soutiens

Conseils : en France, ce sont les conseils en propriété industrielle (C.P.I.), des avocats spécialisés ainsi que des conseils diplômés «mandataires européens». Compte tenu de leur formation juridique ou technique et de leur expérience, les Conseils sont à même d'accompagner les entreprises dans tous les domaines de la P.I. et de les représenter. Annuaire des C.P.I. : www.cncpi.fr et annuaire des mandataires européens : www.epo.org

Choisir un expert

Vos Interlocuteurs	Ses références	Votre collaboration
Quelle équipe d'experts ? Expertise métier et sectorielle ? Expérience réussie de la négociation : partenariat, transfert, contentieux.	Effectuez des contrôles de référence. Ses atouts : contacts et réseaux dans le marché et le secteur, sources et partenaires potentiels. Réseau international et présence effective sur place.	La stratégie de P.I. ne se délègue pas ! Pensez aux conflits d'intérêts. Constituez ensemble le noyau qui définira la stratégie et celui qui la portera en interne. Identifiez, formez et allouez du temps à cette fonction.

Les conférences, formations ou réseaux (associations, pôles de compétitivité) ainsi que le recours à d'autres conseils externes (investisseurs, accompagnateurs, administrateurs, etc.) permettent d'apporter à l'entreprise expérience et expertise. Entourez-vous d'un groupe d'experts bénévoles (smartgroup) et rencontrez-vous régulièrement.

Bases de données utiles pour les recherches d'antériorité (•) et la veille technologique (•)

- patft.uspto.gov, brevets américains
- ep.espacenet.com, brevets européens
- www.google.com/patents
- www.f2t.fr, France Transfert Technologies
- yet2.com
- www.TechTransferOnline.com

INPI : votre interlocuteur public en France sur toutes ces questions.
www.inpi.fr

Sources d'informations internationales

- **Office européen des brevets (OEB)**, www.epo.org
- **OHMI**, agence de l'U.E. pour l'enregistrement des marques, dessins et modèles dans les 27 pays, oami.europa.eu
- **USPTO**, Office américain des brevets et marques : www.uspto.gov
- **OMPI**, Organisation mondiale de la P.I., répertoires des offices mondiaux et traité régissant une étape vers l'extension internationale du brevet (PCT «patent cooperation treaty») www.wipo.int.

Des experts en P.I. sont attachés aux ambassades de France en Chine, Emirats et Maroc...